

## Procès verbal (recueil parchemin)

Procès verbal de prise de possession de la seigneurie de Combrelles en exécution de l'arrêt du parlement de Paris rendu le 10 janvier 1476 entre Mérigon de Laval, demandeur d'une part et François Julien, défendeur d'autre, fait par maître Gérard Séguier, conseiller secrétaire du roi notre sire en sa cour de parlement, et commissaire en cette partie, étant à Paris, de la part dudit Mérigon de Laval dit de Combrelles, représenté par maître Pierre Belleurons son procureur à l'encontre Guinot Fumel, procureur de la partie adverse ; ledit arrêt rendu exécutoire, pour mettre fin aux instance et appel relatif à une substitution concernant les dernières dispositions de feu Réginal de Laval, seigneur de Combrelles, faites en 1418, en faveur des mâles de sa lignée, décédé laissant trois fils, savoir Hector, Guillaume et Jehan ; ledit Hector alors absent, ses droit depuis prétendus en 1442 par primogéniture à ses fils Erard, Olivier décédés laissant des filles et enfin Mérigon, l'héritage alors parvenu par acquêt de Pons Julien, son fils, partie représenté par Guinot Fumel, leur baille, débouté de leurs prétentions après l'appel en parlement, avec restitution de toute la seigneurie, droit, appartenances, fruits et arrérages perçus - enregistrement des lettres données par le roi audit Gérard Séguier, commissaire, également bailli de Montferrand et des Montagnes d'Auvergne, 10 avril 1476, en vertu desquelles il s'en alla avec sa compagnie de Paris pour leur exécution, passe d'abord par les villes de Chartres "où nous besougnasmes et vacquismes à l'exécution de certain autre arrest pour le révérend père en Dieu, l'évesque de Chartres par l'espace de XII ou XIII jours." puis en la ville de Bourg de Dieux, exécuter une autre provision de la cour, pour l'abbé du lieu durant 3-4 jours, puis en la ville de Moulins en Bourbonnais, jusqu'au 26 octobre, et enfin au lieu de Combrelles pour exécuter l'arrêt contre Fumel "arrivé le pénultième jour d'octobre 1476 et le lendemain jeudi dernier octobre, veille de Toussaints avons baillé à Hugues Jehan, sergent royal, lettres ordonnant à Guinot Fumel de se présenter audit lieu et chastel de Combrelles, distant d'une 1/2 lieue de la ville de Murat au samedi ensuivant 2ième jour de novembre à 10 heures du matin, en l'hostellerie où pend pour enseigne le Cerf Volant pour procéder à l'exécution dudit arrêt comme il appartiendra" lequel ne se présente pas, ajournement d'un nommé Guillem Delort, du lieu de Ribetes, près de Murat, et à la requête que dessus ordonnance de faire ajourner tous les manants, habitants et tenanciers de la seigneuries de Combrelles et autres redevables et tenus envers le seigneurs de Combrelles, et sont assignés à haute voix, en l'hostellerie ci-dessus ; comparaît ledit Mérigon de Laval dit de Combrelles, écuyer, en compagnie de maître Barthélémy Sistrières, licencié es loi, son avocat et son juge de Combrelles, Michel du Molin, notaire, son procureur, Jehan Vasseur, greffier, avec présence de Jehan Brunethon, Pierre Coulon, Christophe du Trieuf tous notaires, de Murat, Guillaume Boudyrat, Jacques Ribot, Guillaume Bellaigue, Folquet Clarmeres, et maître Astorg Clameres, Astorg des Landes et Guillaume Tiercelet, écuyer, capitaine de Murat, ledit Hugues Jehan, Jehan Denier et plusieurs autres et tous comparaisant, représentant les redevables des rentes et sujets de la seigneurie ... lecture faite à la fenêtre de l'hostellerie de la

teneur de l'arrêt, en l'absence de Fumel ... ordonne sa publication et notification en tous les lieux nécessaires ... sous peine de fortes amendes aux refusants qui sont réputés rebelles et désobéissants au roi ... ordonne de se présenter en compagnie dudit Mérigon, de son greffier, d'Astorg des Landes dit Bourguignon au chastel de Combrelles ... où sont entrés par la basse court ... nous fut dit qu'il n'y avoit que des femmes dedans le lieu ... présenté à la porte ... le sergent royal frappa à la pointe dudit chastel et fait commandement de par le roi et la cour d'ouvrir ... n'est trouvé qu'une chambrière ... et à l'intérieur ... deux chambres la basse et la haute, deux lits dressés avec leurs couvertes, en chacune, pas d'autres meubles sinon trois coffres, incontinent ledit Mérigon est mis en possession dudit chastel, dépendances et autres biens ... sous peines de 100 livres aux rebelles y contrevenant ... fait audit Combrelles et au pied de la montagne dudit chastel, en présence en témoins de Guillaume Delort, Mondot Croisy, Antoine Burgada, Armand Maynier, Pierre Chazas, Jehan Baille et Guillaume Baille frères, Antonie relaissée (veuve) et Pierre Chazas, Antoine Chaulan, Jehanne relaissée, Astorg Cuelle, Hugon Cuelle, Jehan Pohet, Etienne Pohet, Catherine de Girart, Pierre de la Maynet, Jacques de la Maynet, Jehan Fournal, maître Pierre Veruynes, maître Pierre Vernihes, maître Jehan de Triouse, Guillaume Brot, Durant Perinel, Pierre Coste, Rigal Morin, Jehan Culhe, Giral Cuelhe, Pierre Poderos, Jehan Oustri jeune, Pierre Oustri le viel, Dauphine Delchaylar, Simothon Oustri, Pierre Joignet, Antoine Lefferat, Pierre Besson et Guillem Besson, Sobeyra relie (veuve), Jehan Poderos, Durant Porta, Durand Prunet, Guillaume Chalvet, Jehan de Rion et maître Guillaume le Vasseur, lesquels ont été assignés à la requête du seigneur de Combrelles, par le sergent précité pour témoigner de vérité en tout le contenu, fait ledit samedi ; et le lendemain dimanche matin en l'hostellerie, autre appointment pour procéder à l'estimation des fruits et revenus ... en présence dudit Combrelles, de Michel de Moulin son procureur et des témoins maître Jehan Traversse, docteur en médecin, maître Pierre de Trieuf, Astorg de Landes, Richard de Lonnov, Pierre Faucilhon, Guillaume Tiercelet écuyer capitaine de Murat, Pierre Coulan, Christophe du Trieuf, Guillaume Landeylat, maître Jacquot Ribot et plusieurs autres, estimation des fruits et revenus perçus durant deux années ...

clos le 4 novembre l'an que dessus 1476,

signé SEGUIER

(recueil parchemin).